

L'an deux mille quinze et le onze Juin à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.

La convocation était du 02 Juin 2015.

**PRESENTS** : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André, LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIE Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

**EXCUSES** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique ANTONUTTI.

Après lecture donnée par J-François LACAMPAGNE, le compte rendu de la dernière réunion en date du 09 Avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **001- TRAVAUX 2015** :

Monsieur Le Maire présente les devis reçus pour les travaux de bâtiments communaux. Il s'agit de la réfection complète de la toiture du porche de l'église et le remplacement des menuiseries au logement de la salle.

Travaux de charpente et couverture au Porche de l'Eglise : 9 210.00 H.T.  
Changement Menuiseries Logement Salle : 6 265.00 H.T

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux, de les inscrire au budget communal.

### **MODIFICATION BUDGET N° 1/2015** :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal ceci afin de d'inscrire les travaux de réfection de la toiture du porche de l'Eglise et remplacement des menuiseries du logement de la Salle qui viennent d'être décidés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget 2015 :

#### **SECTION de FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses** :

Cpte 61522: Entretien de Bâtiments : - 3 440.00

Cpte 023 : Virement à la Section d'investissement : + 3 440.00

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT** :

##### **Opération 054 : BATIMENTS COMMUNAUX**

##### **Dépenses**

Cpte 231 Immobilisations en cours : + 17 849.00

##### **Recettes**

Cpte 132 : Subvention d'équipement : + 9 280.00

##### **Opération 059: ECLAIRAGE BATIMENTS**

##### **Dépenses**

Cpte 231 Immobilisations en cours : - 5 129.00

#### **NON AFFECTE**

##### **Recettes** :

Cpte 021 : Virement de la section d'Investissement : + 3 440.00

## **002- SUBVENTION FDAEC 2015 :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Départemental I, et qui restent identiques aux années antérieures. La subvention attribuée à la commune sur l'enveloppe cantonale portée par Madame Isabelle DEXPERT, Vice-Présidente et Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental, Conseillers Départementaux du Canton du Sud Gironde sera de 9 280.00 € (neuf mille deux cent quatre -vingt euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De réaliser en 2015 les opérations suivantes :

### Autres investissements :

Travaux de charpente et couverture au Porche du cimetière : 9 210.00 H.T.  
Changement Menuiseries Logement Salle : 6 265.00 H.T.  
Soit un total d'investissement de 15 475.00 H.T.

- De demander au Conseil Général une subvention de 9 280.00 € pour les autres investissements.

- D'assurer le financement complémentaire pour ces investissements par 9 290.00 € TTC d'autofinancement.

## **003- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL :**

Monsieur Le Maire expose la situation par rapport à l'instruction des dossiers d'urbanisme.

La loi Alur par son article 134 abaisse le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeur de l'Etat pour une commune compétente appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants.

**Vu** l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols,

**Considérant** que le retrait annoncé pour le 1<sup>er</sup> juillet 2015 de la DDTM en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application de droit des sols (ADS) concerne notre commune,

Considérant que la communauté de communes du Sud Gironde met en place un service commun d'instruction des ADS,

**Considérant** que notre commune recherche un service instructeur garantissant la qualité de service et la protection juridique des actes ADS,

**Considérant** que cette solution permet à notre commune de conventionner avec la CdC du Sud Gironde en vue de répondre à notre besoin d'instruction des ADS,

Considérant que la continuité du service public est un droit fondamental,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal DECIDE :

- de solliciter la CDC du Sud Gironde en vue de la signature d'une convention par laquelle notre commune lui confie l'instruction des ADS. Cette convention précise nos obligations respectives, le coût des actes instruits et la durée à minima de notre engagement, elle est annexée à la présente délibération,

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention en précisant que les actes instruits sont :

- les certificats d'urbanisme opérationnel
- les déclarations préalables
- les permis d'aménager
- les permis de construire
- les permis de construire modificatifs
- les permis de démolir

## **-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Le Maire, délégué communautaire, donne le compte rendu des dernières réunions communautaires.

La réunion du mois d'avril à GRIGNOLS a été essentiellement consacrée aux **votes du budget principal et des budgets annexes**, le détail est à la disposition de ceux qui veulent le consulter ;

Au cours de la dernière réunion en date du 27 Mai, qui avait lieu à CUDOS, il a été question de :

### **Attributions de Compensation :**

Elles ont été votées à la majorité avec 5 voix contre.

### **Personnel :**

Un régime d'astreinte a été mis en place pour le personnel technique de voirie afin de répondre aux urgences.

Le régime indemnitaire de l'ensemble des agents de la Communauté de Communes a été calculé afin d'harmoniser les primes des agents par rapports aux collectivités d'origine des deux communautés. Il a été décidé de tenir compte des spécificités demandées et des contraintes imposées, mais également de la qualification, de la manière de servir et de la notion de présence effective des agents.

### **Maison de santé de Grignols :**

Le bail de la maison de santé a été présenté. Les loyers des différents praticiens ou services ont été arrêtés. Le montant total des loyers mensuel est de 3 438.00 €.

### **Entretien Voirie limitrophe :**

Une convention d'entretien va être passée avec la CDC du Réolais pour l'entretien de routes limitrophes et communes sur Sigalens, Aillas et Lados .

### **Travail d'Intérêt Général :**

Le comité Syndical autorise le Président à demander que la communauté de communes soit inscrite comme organisme d'accueil pour recevoir des personnes condamnées dans le cadre d'un TIG.

### **Composition des Commissions :**

Il a été de nouveau questions de la représentativité des communes au sein des commissions, chaque commune peut modifier par délibération, si elle le souhaite ou à la demande d'un de ses délégués la désignation des membres des commissions.

### **Fauchage des voies communales :**

Le Marché des travaux a été confié à l'Entreprise DUFFA Environnement pour un montant de 82 430 € HT.

## **-005- LES SYNDICATS :**

### **SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :**

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du 10 Avril 2015. Il est à déplorer que sur 20 membres seuls 12 soient présents, trois excusés avaient donné procuration.

### **Comptes Administratifs et Budgets :**

Les comptes administratifs 2014 et le Budgets 2015 ont été votés tant au niveau de l'AEP que de l'Assainissement pour Grignols et pour Sigalens.

Au niveau de l'AEP, section qui nous concerne :

Le résultat de l'année 2014 est le suivant :

Excédent de Fonctionnement : 656 709.47

Solde d'exécution Investissement : 112 764.57

Excédent de fonctionnement capitalisé : 153 235.43

Le budget 2015 a été voté il se résume ainsi :

Section de Fonctionnement : 1 010 209.00

Section d'Investissement : 1 272 999.00

### **Travaux :**

#### **Château d'eau de Samazeuilh :**

Il convient de passer un avenant pour des travaux de sécurité pour un montant hors taxe de 3 604.00 €. Le Conseil départemental de la Gironde a octroyé une subvention de 15 500.00 € pour ces travaux.

#### **Déplacement des canalisations RD10 :**

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Chantiers d'Aquitaine, la part de dépenses du Syndicat sera de 104 047 €. Pas de modification par rapport aux derniers éléments connus ; les canalisations sur la commune de SENDETS, ne seront pas changées en totalité, mais seulement aux endroits imposés par le nouveau tracé.

Le Conseil Municipal déplore à nouveau ce choix qui laisse envisager de futurs problèmes sur les tronçons non remplacés et qui surtout ne va pas améliorer la desserte malgré l'importance des travaux et le peu de linéaire restant à remplacer.

#### **SPANC – Service Public Assainissement Non Collectif :**

Aucun élément nouveau, le syndicat n'a pas encore officiellement la compétence ; ce qui laisse la commune avec ce service à gérer depuis l'abandon de la CDC en Janvier et ce malgré la délibération de 2014 décidant de la confier au Syndicat

### **CONSEIL d'ECOLE AILLAS :**

Virginie LE PROVOST et Sophie MARQUET donnent le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole en date du 02 Juin dernier.

Les effectifs estimés laissent prévoir une légère baisse 110 inscrits actuellement 104 prévus à la rentrée ; 14 élèves en CM2 partent en 6<sup>ème</sup>. La répartition par classe est prévue entre 17 et 21 élèves.

Pour le calendrier scolaire 2015-2016 nous serons dans la zone A. La rentrée est prévue le 1<sup>er</sup> Septembre, il n'y aura pas de classe le 06 Mai 2015. Les horaires de l'école restent inchangés. Au niveau de l'équipe enseignante la Directrice reste un an de plus. Un exercice de sécurité non programmé a été réalisé, l'évacuation s'est très bien déroulée en un temps record.

Les festivités de fin d'année sont prévues le 03 Juillet à partir de 15 H 30.

La coopérative scolaire dispose d'environ 1500 € pour financer les sorties scolaires suite à la vente de calendriers et de 3 journaux réalisés dans l'année.

Des travaux sont prévus dans les classes notamment des panneaux d'affichage de réfection du sol et de peintures.

### **TAP AILLAS – Temps d'Accueil Périscolaire :**

Virginie LE PROVOST et Patrice POUBLAN assistaient à cette réunion organisée par la Mairie.

L'association des parents d'élèves a été remerciée pour son implication et pour le matériel financé. Au départ 26 bénévoles en fin d'année 18. Un comité de pilotage a été constitué, un questionnaire a été remis aux enfants. Un tableau a été édité pour sa restitution. Il en ressort que c'est l'école qui a le plus d'activités proposées en fonction de l'âge. La fréquentation est en hausse soit 90 enfants sur 95 participent sur une semaine.

Tout est gratuit, ils ont bénéficié du fonds d'amorçage pour la peinture et la danse.

Il convient de réfléchir pour permettre un roulement pour la découverte de toutes les activités par chacun et peut-être proposer un choix entre 3 fois 1 heure ou 2 fois 1 heure et demie, le Conseil Municipal remercie et encourage l'ensemble des bénévoles car le coût des activités proposées a été estimé à 15 000 €.

Il a été évoqué la mise en place d'un règlement intérieur et la réalisation d'un trombinoscope des intervenants à destination des parents.

### **SIVOS DE BAZAS :**

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de la réunion du 10 Mars qu'elle n'avait pas fait car le temps restant sur les deux réunions précédentes ne l'avait pas permis.

Au niveau comptable le Compte Administratif 2014 , le Compte de Gestion 2014 et le Budget 2015 ont été votés.

Un poste a été créé pour l'agent chargé de la sécurité des élèves à l'arrivée des bus pour 5 heures par semaine

Il a été décidé de renouveler le site internet, d'acheter un logiciel pour la paye, de souscrire un abonnement pour une boîte postale et équiper la secrétaire d'un téléphone portable pour ces services étaient mis à disposition par la Mairie de Bazas et facturés au syndicat .

Le montant des impayés des transports s'élève à 15 542.00 Euros des exercices 2008 à 2015 mais une partie devrait être récupérée comme de coutume lors des inscriptions de la rentrée .

### **AGIR A DOMICILE :**

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de la réunion du 20 Mai 2015 où elle représentait la commune.

Cette association œuvre avec le SIAD qui emploie des aides-soignantes sur le territoire des ex cantons de Captieux et Grignols. En 2014 sur l'ensemble du territoire 49 Patients dont 90 % sur Grignols et 10 % sur Captieux. Pour notre commune en 2014 quatre patients ont fait appel au service.

### **MISSION LOCALE SUD-GIRONDE :**

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de l'Assemblée Générale de la Mission Locale 2015.

Il a été donné le bilan des activités 315 jeunes du territoire de notre communauté de communes ont été accueillis sur l'année 2014 dont 111 pour un premier accueil. En ce qui concerne Sendets 5 jeunes ont été suivis dont 3 nouveaux.

La participation des communes a été évoquée, pour nous c'est la Communauté qui a la compétence de l'Enfance et Jeunesse qui acquitte cette participation. Bon nombre de communes n'étaient pas représentées.

### **ALIMENTATION ELECTRIQUE :**

Une liaison technique souterraine à 90 000 volts (exploitée en 63 000volts) reliant Bazas à La Réole fait l'objet d'une consultation sur l'avis d'utilité publique ; si le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette liaison, il convient de le signaler avant le 16 Juin, délai de rigueur.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à ce projet

### **-006- QUESTIONS DIVERSES :**

**Nuisances scierie Cauvignac :** Monsieur Le Maire informe l'assemblée que depuis la dernière réunion Monsieur Le Sous-Préfet lui a répondu, il donne lecture de ce courrier au Conseil.

**Problèmes de voisinage :** Monsieur Le Maire donne lecture également d'un courrier d'un administré afin d'informer le Conseil Municipal des sollicitations de ce dernier qui concernent plusieurs domaines ; une réponse a été adressée.

**Jurés d'Assises :** Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que M. BELUGUE Alain a été tiré au sort pour figurer sur la liste préparatoire des Jurés d'Assises 2016.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 15.